Notre code de vie à Baril

Ce code de vie s'applique dans toutes les sphères de l'école Baril : en classe, au service de garde, et à l'aide aux devoirs

Respect de soi

1. Je suis présent et j'arrive à l'heure à l'école.
2. J'apporte tout le matériel nécessaire à la réalisation de mes travaux et activités à l'école.
3. Je produis le travail qui m'est demandé en classe et à la maison.
4. À l'école, pour des raisons de sécurité et pour participer à l'ensemble des activités pédagogiques, je porte des vêtements et accessoires convenables pour un établissement scolaire : les vêtements ne doivent pas comporter de messages ou de logos haineux et violents. La longueur des vêtements doit être appropriée. Je porte des vêtements adaptés à la saison. Les bottes et le port du pantalon de neige sont obligatoires lorsque la situation l'exige.

   Les éléments de coquetterie ne doivent pas nuire aux activités scolaires.
5. Je laisse toute friandise (gommes, bonbons, etc.) à la maison.
6. Je laisse tous mes jouets, appareils électroniques à la maison sauf lors d'autorisation spéciale et explicite de mon enseignant.

   Si je dois apporter mon téléphone cellulaire à l'école, il doit en tout temps rester éteint dans le sac à dos. L'école n'est pas responsable des bris et des vols.

Respect des autres

1. J'ai un comportement, des gestes, un regard et des paroles pacifiques vis-à-vis toutes les personnes de mon école, en tout temps et en tout lieu.
2. Aucun acte de violence ou d'intimidation n'est toléré. Se référer au plan de lutte contre l'intimidation.
3. Je me déplace calmement et en silence. Il est interdit de courir dans l'école sauf en éducation physique.
4. J'ai une attitude positive qui favorise le climat d'apprentissage dans l'école.
5. Dès que la cloche sonne, je cesse de jouer, je rapporte le matériel et je vais me placer.

Respect de l'environnement

1. Je garde mon école ainsi que la cour de l'école propre. Je dépose mes déchets dans les endroits prévus.
2. Je prends soin de tout ce qui m'est confié.
3. Je suis responsable du bon usage des locaux de l'école ainsi que du matériel qui s'y trouve.